

# Togo

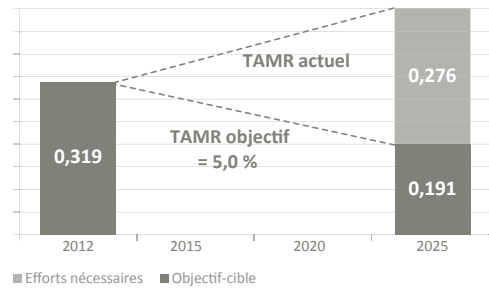
Date d'adhésion :  
Mars 2011

## Faits marquants

- L'adhésion du Togo au mouvement SUN a contribué à réaliser deux projets de lutte contre le retard de croissance visant 1) l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des femmes et des enfants et 2) l'appui aux services de santé maternelle et infantile et de nutrition.
- L'exercice d'identification des allocations budgétaires pour la nutrition organisé par le Mouvement SUN et UNICEF a permis d'identifier les ministères disposant de lignes budgétaires contribuant potentiellement à la nutrition.
- L'adhésion du Togo au mouvement SUN a favorisé l'organisation de réunions d'informations et de consultations entre les différents acteurs de la nutrition (gouvernement, société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers).

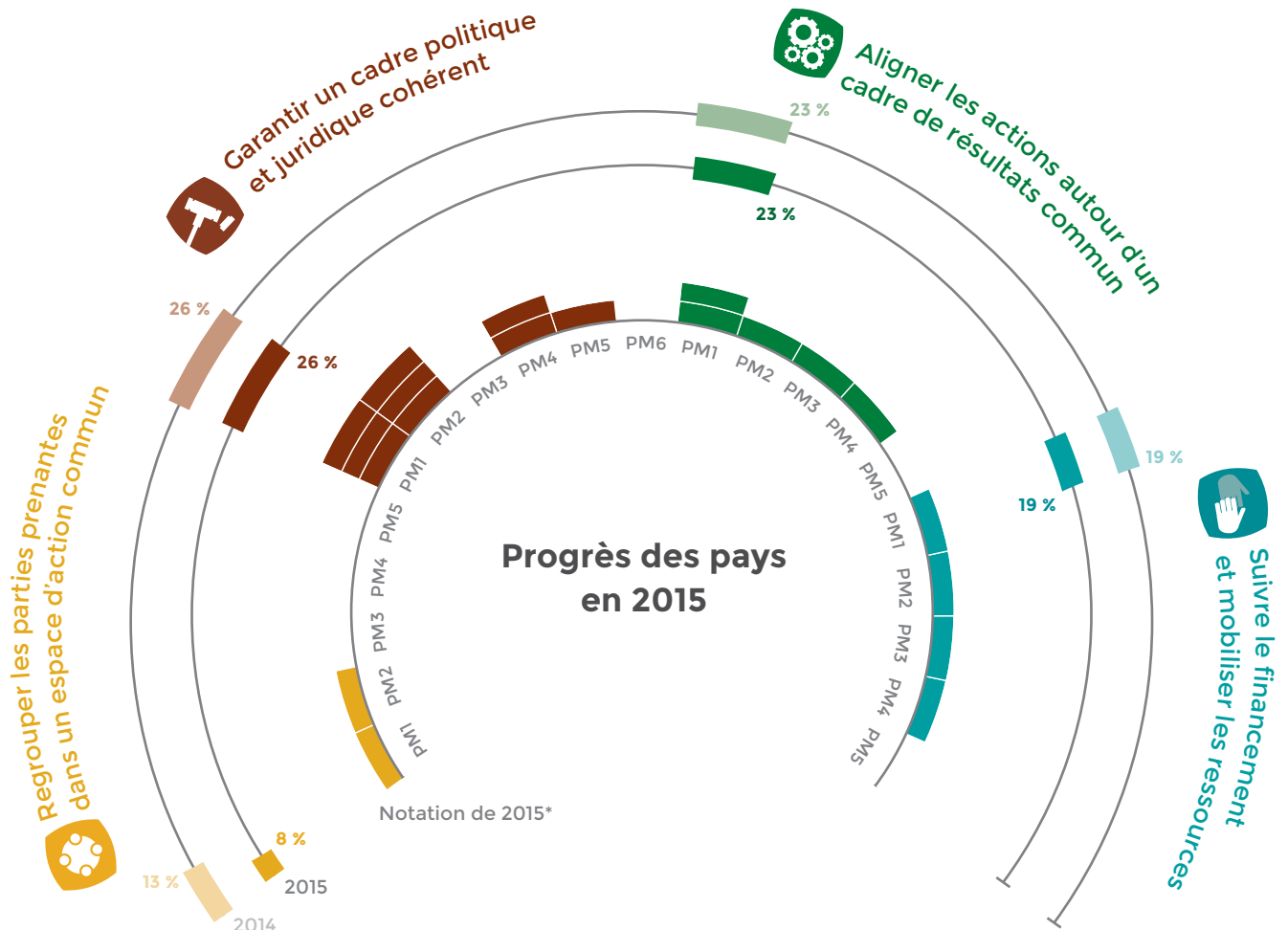
### Objectif-cible de réduction du retard de croissance

Prévalence initiale: 29,8 % (U5 millions d'enfants souffrant de retard de croissance) Objectif de prévalence: 15,3 %



Retard de croissance des enfants de moins de cinq ans :	29,8 %
Faible poids à la naissance :	11,0 %
Allaitement exclusif des nourrissons de 0-5 mois :	62,4 %
Émaciation des enfants de moins de cinq ans :	4,8 %
Surpoids des enfants de moins de cinq ans :	1,6 %
Anémie des femmes entre 15-49 ans :	52,7 %

\*Sources de données détaillées dans l'Annexe No 1.



\*Voir page 29 pour davantage d'informations sur la notation de chaque indicateurs de progrès 2015



La FAO a initié de 2013 à 2015, un projet de gouvernance portant sur l'installation de cadres de concertation des aspects de sécurité alimentaire et nutritionnelle, aux niveaux central et décentralisé. **Plusieurs réunions d'informations et de consultations ont eu lieu au cours de l'année 2014-2015, avec la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, afin de les sensibiliser au Mouvement SUN et étudier le décret qui est envisagé pour l'établissement de la plateforme multisectorielle.** Ce décret devra être adopté une fois finalisé.

**Le Chef du service national de la nutrition du Ministère de la santé assure l'animation et la coordination des acteurs de la nutrition,** dans l'attente de la nomination d'un point focal officiel.

Les réseaux des divers acteurs ne sont pas encore mis en place. **2014 a vu l'arrivée d'AGIR, qui est en cours d'installation.**

Regrouper les parties prenantes dans un espace d'action commun



La législation nationale en matière de nutrition inclut la fortification des aliments (huile, farine de blé), le congé maternité de 14 semaines et l'iodation universelle du sel, dont l'arrêté est en cours de révision. Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel adopté en 2003 en conseil des Ministres, n'est pas encore adopté par l'Assemblée Nationale. **Une proposition du gouvernement de son actualisation vient d'être acceptée par le parlement togolais avant son adoption.**

Une Politique Nationale d'Alimentation et de Nutrition (PNAN) élaborée en 2010, prend en compte le double fardeau de la malnutrition, le genre et les droits humains. La nutrition est intégrée dans les documents suivants : le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP II), le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIASA) et le Programme d'Appui à la Diversification Agricole (PADA), la Stratégie de Croissance Accélérée de Promotion de l'Emploi (SCAPE), la politique de protection sociale.

Garantir un cadre politique et juridique cohérent



Le Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition (PSNAN 2012-2015) se concentre sur les interventions directes en matière de nutrition. Cinq (5) sous-programmes sont mis en œuvre avec le soutien technique des partenaires de la santé, de l'éducation et du social :

#### 1. Promotion de la Nutrition et de l'Éducation

Nutritionnelle y compris les modes de vie sains et le renforcement de la mise en œuvre de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant.

#### 2. Renforcement de la lutte contre la dénutrition

(Prévention et prise en charge) dans les CREN/FS et à travers l'approche communautaire; l'alimentation et nutrition des enfants d'âge scolaire (projet de cantine scolaire) ; l'alimentation de la fille adolescente, de la femme enceinte et de la femme allaitante.

#### 3. Renforcement de la participation communautaire.

#### 4. Renforcement de la lutte contre les carences en micronutriments.

#### 5. Renforcement de la coordination, du suivi et de l'évaluation à travers le renforcement des capacités institutionnelles.

**Le Togo a reconnu que l'élaboration d'un Cadre Commun de Résultats était une priorité pour 2015.**

Aligner les actions autour d'un cadre de résultats commun



Les coûts financiers du Plan Stratégique National pour l'Alimentation et la Nutrition n'ont jamais été estimés. **Le Togo a participé à l'exercice de suivi**

**des allocations budgétaires, qui lui a permis d'identifier les ministères disposant de lignes budgétaires qui pouvaient potentiellement contribuer à la nutrition.**

Suivre le financement et mobiliser les ressources